

Avis aux villégiateurs des lacs Mékinac, du Missionnaire et aux Loutres

Vous savez sans doute déjà que de novembre à avril, vos déchets ménagers doivent être transportés dans les conteneurs placés sur le chemin du Lac-Mékinac.

Il est strictement défendu, sous peine d'amende minimale de 600 \$, de mettre près de ces conteneurs, de gros rebuts tels qu'électroménager, meuble, matelas, pneu etc.

Comme l'écocentre de Trois-Rives est fermé pour la saison, ces objets peuvent toutefois être transportés dans les écocentres de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

Vous retrouverez l'adresse, les jours et les heures d'ouverture de ces endroits réservés aux citoyens des municipalités membres, dont Trois-Rives (preuve de résidence demandée), sur ce site :

<https://www.rgmr.com/activites/eco-centre/index.php>

Prendre note que les appareils réfrigérants (réfrigérateur, congélateur...) doivent être transportés en tout temps à ces écocentres pour être purgés de leur gaz nocif, avant d'être recyclés.

Pour ce qui est des conteneurs de récupération, ils peuvent recevoir du papier, du carton, des contenants et bouteilles de plastique, de verre et de métal.

Quant à l'huile, la peinture, les piles et les lampes fluocompactes, elles peuvent être apportées au bureau municipal le mardi, mercredi et jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h. Il en est de même pour les téléphones cellulaires et les cartouches d'imprimante laser et de jet d'encre.

Aussi, depuis l'an passé, l'hôtel de ville est devenu point de dépôt officiel de l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE-Québec). Les apporter sur les heures de bureau ci-dessus mentionnées.

=====

23 novembre 2020

Source : Nicole Léveillé